

Genève, le 30 juin 2023

*Aux représentantes et aux représentants des médias*

## **Communiqué de presse de la Cour des comptes**

### **PROCESSUS ACHATS**

### **HAUTE ÉCOLE D'ART ET DE DESIGN (HEAD) GENÈVE**

Le processus Achats est un sujet important pour les collectivités et les établissements publics, qui a déjà donné lieu à divers travaux de la Cour des comptes. Dans son rapport à propos de la HEAD Genève, la Cour relève des lacunes dans le processus d'engagement de la dépense et dans le contrôle. Toutefois, au-delà de certains seuils, lorsque le règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP) est applicable, les règles de mise en concurrence sont respectées. La Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale – Genève (HES-SO Genève) et la HEAD Genève ont accepté les huit recommandations émises par la Cour. Le rapport est disponible sur <https://cdc-ge.ch>

Les règles propres à la HEAD Genève ne sont pas toutes conformes à celles voulues par la HES-SO Genève, ce qui entraîne une distorsion par rapport aux autres écoles et un affaiblissement des dispositions prises par la HES-SO Genève. En outre, les procédures propres à la HEAD Genève ne sont pas toujours respectées par le personnel en matière de mise en concurrence ou lors de la validation des commandes.

En matière d'application du RMP, celui-ci l'est correctement lorsqu'il est mis en œuvre. Toutefois, la détermination de la valeur est lacunaire lorsqu'elle ne prend pas en considération les achats récurrents.

Le système de contrôle interne est déficient, car la matrice développée par la HES-SO Genève n'est pas complète et certains contrôles ne sont pas effectués alors que la HEAD Genève en a introduit d'autres. Cette situation constitue un risque pour la conformité du processus Achats et il en va de même en matière de remboursement de frais.

Les huit recommandations formulées par la Cour et acceptées par la HES-SO Genève et la HEAD Genève portent principalement sur une uniformisation des procédures entre les deux entités et leur connaissance par le personnel. La question de la valeur du marché doit être traitée dans les cas d'achats répartis dans le temps.

La matrice de contrôle doit être complétée au sein de la HES-SO Genève ou de la HEAD Genève et des outils informatiques performants doivent être disponibles.

La Cour suivra régulièrement la réalisation des recommandations qu'elle a formulées et en fera état dans son rapport annuel.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Monsieur François PAYCHÈRE, magistrat titulaire

Tél. 022 388 77 90, courriel : [francois.paychere@cdc.ge.ch](mailto:francois.paychere@cdc.ge.ch)